

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Délegation Régionale au Commerce et à l'Artisanat Affaire suivie par :
Brigitte Schoen
20 99 02 17 72

Rennes le 1 0 JUIN 2002

Monsieur,

Après examen de votre demande, conformément aux dispositions du décret n° 98-247 du 2 avril 1998, j'ai le plaisir de vous faire connaître que la commission régionale de qualification a décidé, le 3 juin 2002, de vous décerner le titre de Maître Artisan, considérant que vous remplissiez toutes les conditions requises.

Cette reconnaissance officielle vous autorise désormais à vous prévaloir de cette distinction vis à vis de la clientèle en utilisant la marque caractéristique de qualification artisanale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/ le Préfet de Région et par délégation Le Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat

1

J.P. LE FLOCH

Monsieur Pascal PIERMATEI Pâtissier 1 Place de la République 56410 ETEL



Monsieur PIERMATTEI Pascal pâtissier 1 place de la République 56 410 - ETEL

M.C.L.R./J.J.

Vannes, le 20 juin 2002

Cher Monsieur PIERMATTEI,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance la décision de la Commission Régionale des Qualifications : vous êtes promu au titre de « MAITRE ARTISAN ».

Je vous adresse, ci-joint, l'attestation de votre qualité « MAITRE ARTISAN ».

Croyez-le, Cher Monsieur PIERMATTEI, c'est un très grand plaisir pour moi, Présidente de la Chambre de Métiers du Morbihan, de vous délivrer ce titre, signe de reconnaissance de votre professionnalisme.

L'artisanat est, encore aujourd'hui, souvent mal connu du grand public. Pourtant, il est riche en savoirfaire, source d'innovation, créateur d'emplois, acteur du développement économique.

Nous, les artisans, nous pouvons contribuer à la valorisation du secteur des métiers, en développant professionnalisme et qualité.

Acquérir le titre de « Maître Artisan » est le meilleur moyen d'oeuvrer en ce sens.

Alors permettez-moi, Cher Monsieur PIERMATTEI, de vous féliciter, au nom de l'Artisanat Morbihannais, de votre accession au titre de « Maître Artisan ».